

Charte Filière Gérontologique du Roannais



**REACTUALISATION
2026-2030**

**Filière Gérontologique du Roannais
Bonvert - Les Pierrés - 42300 Mably
04 77 44 36 40
filiere.gerontologique@ch-roanne.fr**

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Etat des lieux du territoire de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 4
Article 1 : Objet de la charte	Page 9
Article 2 : Les acteurs de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 9
Article 3 : Le territoire couvert par la Filière Gérontologique du Roannais	Page 10
Article 4 : Les engagements des membres signataires de la charte	Page 12
Article 5 : Les modalités d'inscription, d'intégration et de participation	Page 13
Article 6 : La gouvernance de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 14
Article 7 : Les objectifs de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 15
Article 8 : Les modalités d'évaluation de la Filière Gérontologique	Page 16
Article 9 : La durée de la charte	Page 16
Article 10 : La publication de la charte	Page 17
Annexes	Page 18
• Annexe 1 : Historique de la Filière Gérontologique du Roannais • Annexe 2 : Textes de lois et références • Annexe 3 : Règlement Intérieur • Annexe 4 : Liste nominative des acteurs signataires de la charte • Annexe 5 : Liste des communes par canton sur le territoire de la Filière Gérontologique • Annexe 6 : Plan d'actions 2026-2030 • Annexe 7 : Glossaire	

PREAMBULE

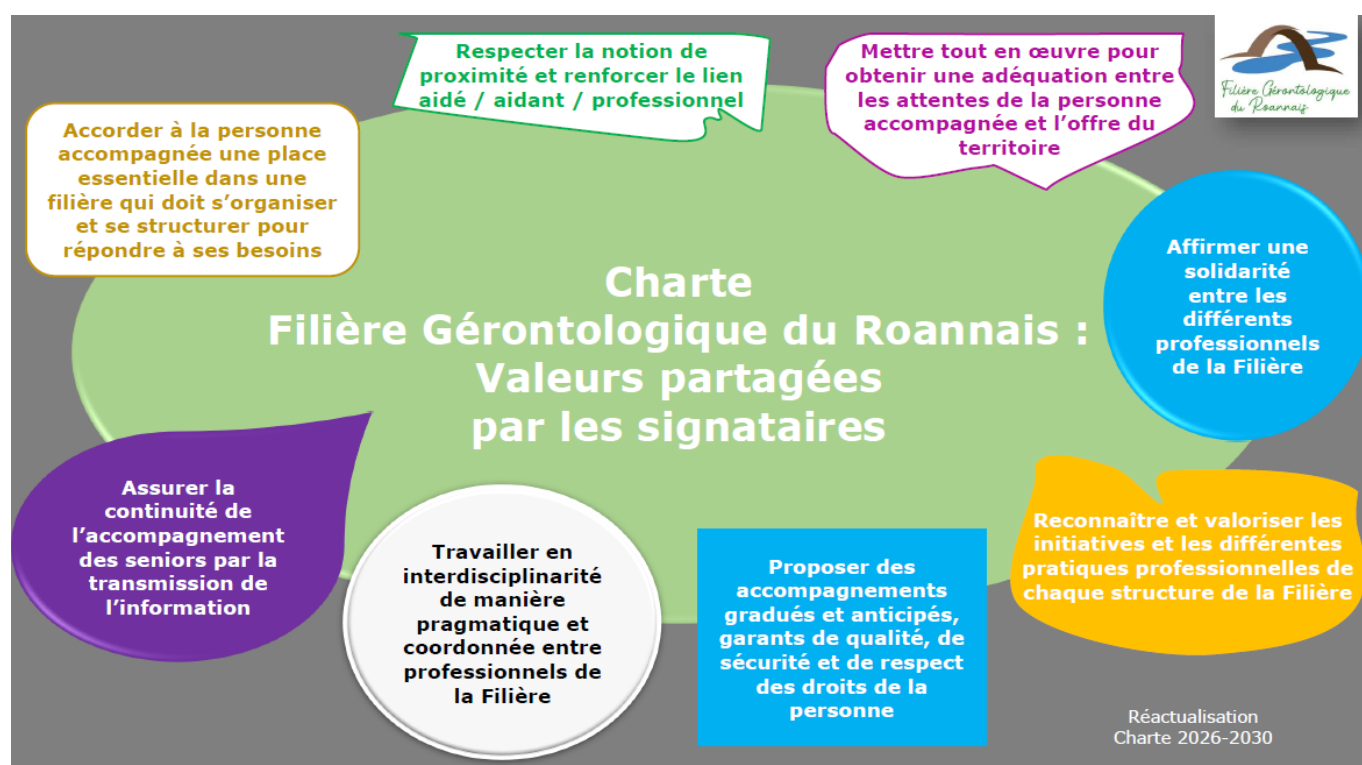
La Filière Gérontologique du Roannais permet de développer une culture de coopération entre tous les professionnels œuvrant dans le parcours de la personne âgée de plus de 60 ans.

Créée en avril 2011, la Filière Gérontologique du Roannais s'organise autour d'une charte signée entre tous les acteurs et partenaires intervenant dans l'accompagnement du sujet âgé (médical, social, médicosocial, territorial, ...).

Cette charte reprend les valeurs de la Filière, ses missions, son organisation, son fonctionnement et ses objectifs. Elle est réactualisée tous les 5 ans. L'historique de la Filière Gérontologique du Roannais est disponible en annexe 1 (page 19).

La stratégie d'animation des filières gérontologiques découle des Agences Régionales de Santé, notamment des différentes politiques de santé et des textes gouvernementaux. Les différents textes de lois et de références sont consultables en annexe 2 (page 23).

La valeur ajoutée de la Filière Gérontologique est d'associer sur son territoire l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge globale du sujet âgé.



Les acteurs signataires de la charte de la Filière Gérontologique du Roannais s'inscrivent dans une démarche partenariale, où prime en premier lieu l'intérêt général de la Filière.

ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Généralités démographiques

Selon le scénario central des projections de population de l'INSEE à l'horizon 2070, le nombre de personnes de 60 à 74 ans resterait stable, celui des 75 ans ou plus devrait croître, tandis que celui des moins de 60 ans diminuerait de 5,0 millions. Portée par la hausse des 75 ans ou plus, **la part des 65 ans ou plus dans la population augmenterait fortement de 21 % à 29 %**. La poursuite du vieillissement de la population jusqu'en 2040 est quasi certaine.

Au 1^{er} janvier 2025, l'INSEE constate un vieillissement de la population française avec l'avancée en âge des baby-boomers, 21.8 % de la population atteint l'âge de 65 ans et plus et 20,7 % de la population totale est retraitée. De plus, selon le rapport de la DRESS fin 2023, 723 000 personnes percevaient l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), soit 4,6 % de plus qu'en 2022. Dans La Loire, 21% de la population totale est retraitée du régime général dont 3% perçoit le minimum vieillesse. Enfin, 26.5 % des personnes de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'APA.

En 2024, La Loire réunit 775 102 habitants : 29% de la population a plus de 60 ans, dont 12% de personnes âgées de 75 ans et plus. Le taux de bénéficiaires de l'APA est de 36% (chiffres DRESS 2022). Selon le portail CNSA des territoires, la part des ligériens de plus de 60 ans vivant seuls est de 30.3 (chiffres 2019) et augmente à 39 pour les plus de 75 ans. Dans la Loire, 14,8% des citoyens déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

En 2024, le territoire de la **Filière Gérontologique du Roannais** regroupe 184 652 habitants répartis sur 134 communes. 20% de la population du territoire a plus de 60 ans, dont 13% a 75 ans ou plus. Le nombre de bénéficiaires APA à Domicile a augmenté de 18,6% entre 2021 et 2024 (extractions du 28/04/25 – Département Loire). En 2022, le taux de pauvreté est en moyenne de 11 % pour les personnes âgées de 60 à 74 ans sur le territoire, équivalent à celui du Département. 37.8% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à domicile.

Données relatives à l'accompagnement des seniors sur notre territoire

En 2024, sur le CH de Roanne, 75 % des séjours concernait des patients âgés de plus de 60 ans et 55 % des nouveaux patients pris en charge avait plus de 60 ans.

Les **motifs d'hospitalisation** évoluent avec l'âge. D'après le département d'information médicale et de santé publique du CH de Roanne (chiffres 2024), pour les personnes âgées de 60 à 85 ans, les quatre principaux motifs d'hospitalisation (du plus fréquent au moins fréquent) sont :

- Les pathologies rénales (du fait de séances de dialyse itératives)
- Les pathologies oncologiques (séances de radiothérapie et chimiothérapie itératives)
- Les pathologies digestives
- Les pathologies cardiovasculaires

Pour les personnes âgées de 85 ans et plus, les quatre principaux motifs d'hospitalisation (du plus fréquent au moins fréquent) sont :

- Les pathologies rénales (du fait de séances de dialyse itératives)
- Les pathologies oncologiques (séances de radiothérapie et chimiothérapie itératives)
- Les pathologies cardiovasculaires et pulmonaires
- L'orthopédie traumatique

Il a été remarqué dans cette étude que 364 séjours comportaient le motif d'hospitalisation suivant : « besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins ».

L'Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie du CH de Roanne est un dispositif permettant de sécuriser le retour au domicile des patients et prévenir le risque de ré hospitalisation.

En 2024, cette équipe a reçu **151 demandes** de la part des services hospitaliers du CH de Roanne, et **a accompagné 116 patients**.

Le dispositif s'adresse à des personnes âgées de plus de 75 ans et doivent répondre à un ou plusieurs critères suivants : polymédication, isolement, troubles cognitifs, dénutrition, grand âge et hospitalisation dans les six derniers mois.

Pour l'année 2024, une grande majorité des patients pris en charge était multi critères : pour la plupart, il s'agissait de personnes âgées polymédiquées (88%) et isolées (86%). Les patients inclus dans ce dispositif en 2024 pouvaient également présenter une dénutrition (43%), des troubles cognitifs (41%) et un grand âge (27%). Par ailleurs, 26% d'entre eux avait été hospitalisé dans les six derniers mois. Cet accompagnement a donné lieu à **143 visites à domicile** par l'Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie.

En 2024, sur le territoire de la Filière Gériatologique du Roannais (côté Loire), la **MLA (Maison Loire Autonomie)** a accompagné 4123 bénéficiaires de l'APA Domicile. Ces bénéficiaires étaient répartis comme suit :

- 64 % en GIR 4
- 22 % en GIR 3
- 13 % en GIR 2
- 1% en GIR 1

La moitié des bénéficiaires APA Domicile était âgée de 85 à 89 ans.

Ces éléments de répartition sont quasiment identiques à ceux de 2021.

A noter : en 2024, 34% des bénéficiaires de l'APA sont des hommes et 66% des femmes. En 2021, ce ratio était de 31% pour les hommes et 69% pour les femmes.

Le **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Loire** assure plusieurs missions dont notamment la coordination du parcours de santé complexe (sans condition d'âge) sur l'ensemble de La Loire.

En 2024, sur le territoire de la **Filière Gériatologique du Roannais**, le DAC Loire a informé, orienté et mis en lien **360 usagers** ; et a accompagné **483 bénéficiaires**. Cet accompagnement a donné lieu à 262 visites d'évaluation à domicile, 523 visites d'accompagnement et 27 Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).

Sur les 483 bénéficiaires accompagnés, **88 %** est âgé de 60 ans et plus. Parmi ces 88 %, **70%** est âgé de 75 ans et plus.

Parmi les situations complexes accompagnées par le DAC Loire sur le territoire, voici les difficultés identifiées sur les accompagnements :

- Besoin d'aides à la vie quotidienne (399)
- Problématiques de soins somatiques ou psychiques (375)
- Problématiques relatives aux proches aidants (274)
- Difficultés administratives, financières et besoin de protection juridique (212)
- Problématiques relatives à l'isolement social (153)
- Problématiques relatives à la prévention et éducation à la santé (131)
- Difficultés d'accès aux structures d'hébergement, accueil de jour, ... (84)
- Problématiques scolarité/formation/emploi (8)

En 2024, 482 usagers sont sortis du dispositif DAC Loire. Les motifs d'arrêt d'accompagnement sont les suivants :

- Situation stabilisée = 39%
- Entrée en institution = 20%
- Décès = 11%
- Autres motifs de sortie (relais, déménagement, refus ou à la demande du patient, ...) = 30%

Offres et dispositifs d'accompagnement et de prise en charge A destination du public senior sur notre territoire

Les personnes âgées du territoire de la **Filière Gériatologique du Roannais** bénéficient d'une grande diversité de services correspondant au plus grand nombre de leurs besoins et de leur choix de vie :

- **28** Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : qui déploient une offre de prestations très variées (aide et accompagnement mais aussi portage de repas, téléassistante, transports, ...)
- **11** Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : 9 SSIAD côté Loire réunissant 498 places dont 6 pour Personnes Handicapées et 2 SSIAD côté Rhône réunissant 85 places dont 1 pour Personnes Handicapées
- **2** Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)
- **2** Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)
- **1** habitat partagé et inclusif senior (d'autres sont en cours de construction)
- **9** Résidences Autonomie
- **5** Résidences Seniors / Services
- **2** Petites Unités de Vie
- **33** Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) répartis sur 36 sites, dont **7** accueils de jours, et dont **14** proposent de l'Hébergement Temporaire et **2** proposent de l'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation.
- Familles d'accueil

Le territoire de la Filière dispose de 2823 places en EHPAD et de 162 places en Unité de Vie Protégée.

Les associations d'usagers sont multiples, et accompagnent les aînés sur le territoire.

De même, les CCAS et les communes jouent un rôle dans la lutte contre l'isolement et participent à la diffusion des actions menées sur le territoire.

Le Centre Hospitalier de Roanne, centre de référence de la FGR, dispose de l'ensemble des services intra et extra hospitaliers pour la prise en charge gériatrique de la population de son bassin. A cela s'ajoutent, le CH de Charlieu, le CH de St Just La Pendue, le CHBV (Centre Hospitalier du Beaujolais Vert), la Clinique du Renaison, la Clinique des Monts du Forez et le GCS HAD du Roannais.

Plusieurs structures de coordination et d'accompagnement se mobilisent pour l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées sur le territoire de la FGR :

- La MLA
- Le DAC Loire – Antenne de Riorges
- Le Centre de Ressources Territorial (CRT) Loire Nord
- La CPTS Défi Santé Roannais-Brionnais

Enfin, le territoire dispose de plusieurs instances de concertation et de coordination inter acteurs :

- Centre hospitalier/CPTS/DAC Loire/MLA (liens Ville-Hôpital)
- Conseil Local de Santé Mentale, porté par Roannais Agglomération
- Les Contrats Locaux de Santé (EPCI) en cours de construction

A noter au moment de la réactualisation de la charte : le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile qui a pour ambition d'apporter une réponse coordonnée pour l'aide et les soins à domicile en réformant les SAAD / SSIAD / SPASAD. Cette réforme conduira à une modification des descriptions ci-dessus les concernant.

A noter également : La loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie a promulgué la création d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). L'ambition de ce service est de faciliter les parcours des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants, en garantissant que les services et les aides dont ils bénéficient soient coordonnés. Suite à la parution le 28/05/2025 de l'arrêté de publication relatif au cahier des charges national, le Conseil Départemental de La Loire et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes vont engager ce travail important de généralisation du SPDA en lien avec les acteurs locaux.

Difficultés rencontrées sur notre territoire Dans l'accompagnement du public âgé

D'après l'observatoire des territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en 2024, la densité médicale des médecins généralistes libéraux dans le Département de La Loire s'élève à 88.9/100000 habitants (91.8/100000 habitants en 2020 – densité nationale).

En 2024, pour le territoire couvert par la Filière Gériatologique du Roannais (134 communes), la moyenne de la densité médicale des médecins généralistes varie entre 47.6/100000 habitants (CC Ouest Rhodaniens) et 80.9/100000 habitants (CC Roannais Agglomération) en fonction des communautés de communes (EPCI). La densité médicale des médecins généralistes libéraux reste donc très faible.

Issu des données transmises par la CPTS Défi Santé Roannais – Brionnais (chiffres Rezone CPAM), en 2024, 11335 patients sont sans médecin traitant pour le territoire qu'elle couvre (Loire Nord).

D'après l'enquête menée auprès des professionnels du territoire dans le cadre de la réactualisation de la charte entre janvier et mars 2025 :

- **Le manque de professionnels dédiés à l'accompagnement du sujet âgé (toutes catégories professionnelles)** et de structures d'accompagnement est identifié comme la principale difficulté dans l'accompagnement de la personne âgée sur notre territoire (47 %). A noter qu'en 2021, cette difficulté arrivait seulement en 3^e position (avec 10 %).
- La seconde difficulté identifiée sur le territoire dans la prise en charge du sujet âgé selon les professionnels sondés est **le manque d'anticipation et de prévention dans le parcours de la personne âgée** (avec un pourcentage atteignant 33 %).
- En 2021, le **manque de coordination entre les acteurs** arrivait en première position avec 21%. Cette difficulté passe en **3^e position en 2025** (avec un pourcentage de 13 %).
- Enfin, en quatrième position, on retrouve la notion **d'un manque de formation / information des professionnels** en lien avec l'accompagnement du sujet âgé (7%).



Article 1 : Objet de la charte

La Filière G rontologique du Roannais doit permettre   chaque personne  g e, quel que soit son lieu de r sidence, de pouvoir acc der   une prise en charge m dico-psycho-sociale, gradu e, r pondant aux besoins de proximit  mais aussi au n cessaire recours   un plateau technique. Elle permet en respectant l'identit  et les missions de chacune des composantes, d'assurer une synergie optimale des acteurs.

Article 2 : Les acteurs de la Fili re G rontologique du Roannais

La Fili re G rontologique du Roannais r unit tous les acteurs intervenant dans le parcours du sujet  g  de plus de 60 ans : les professionnels de sant  et param dicaux de ville, les acteurs sociaux et m dicosociaux du maintien   domicile, les communes, les communaut s de communes et agglom rations, les CCAS, les  lus, les associations d'usagers, les dispositifs supports, les  tablissements sanitaires et m dico-sociaux, les structures d'h bergement temporaire, interm diaire et collectif, et les partenaires institutionnels (ARS, d partement).

Les acteurs du parcours de la personne  g e de plus de 60 ans



La liste nominative des acteurs signataires est disponible en annexe 4 (page 27) de la pr sente charte.

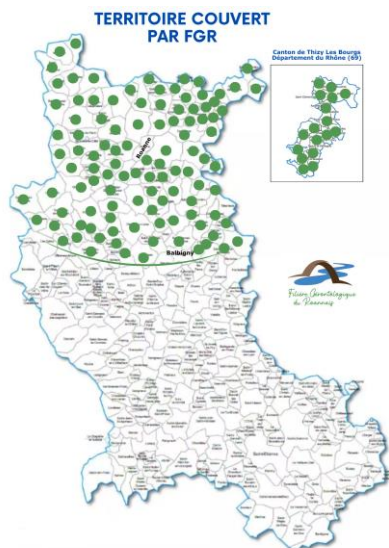
La Fili re G rontologique du Roannais s'appuie sur un centre de r f rence : le Centre Hospitalier de Roanne, dot  des services sanitaires concourant   la prise en charge de la personne  g e.

Ce centre de r f rence h berge les locaux de la Fili re G rontologique du Roannais en mettant   sa disposition le bureau de l'assistant de Fili re et le bureau des copilotes. Il assure  galement tous les moyens techniques et logistiques n cessaires au fonctionnement de la Fili re G rontologique du Roannais (informatique, bureautique, site Internet, salles de r union, ...).

Le centre de référence met au service des acteurs de proximité un plateau technique répondant aux besoins de prise en charge spécifique en gériatrie. Le Centre Hospitalier de Roanne dispose en particulier de :

- Pôle d'évaluation gériatrique : consultation gériatrique, consultation mémoire, consultation d'oncogériatrie
- Hôpital de jour gériatrique
- Unité Mobile de Gériatrie intra hospitalière (UMG)
- Equipe Mobile Gériatrique extra hospitalière (EMG)
- Unité Mobile Psychiatrie du Sujet Agé (UMPSA)
- Service d'Aide au Domicile Aux Personnes Âgées (SADAPA)
- Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- Accueil de jour
- Ligne téléphonique d'astreinte gériatrique à destination des médecins et des professionnels de santé
- Service de court séjour médecine gériatrique avec hospitalisation gériatrique programmée
- Service de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) gériatrique
- Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
- Unité d'Hospitalisation Renforcée (UHR)
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Unité d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (UHPAD) avec hébergement définitif, hébergement temporaire, hébergement en relais d'urgence
- Dispositif « Infirmière de nuit en EHPAD » (cf PAERPA) – positionné sur le SAU
- Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie (EMSS – cf PAERPA)
- Service social
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
- Unité Mobile d'Hygiène (UMH)
- Service d'Accueil et d'Urgence (SAU) avec une unité d'hospitalisation de courte durée

Article 3 : Le territoire couvert par la Filière Gériatrique du Roannais



La Filière Gériatrique du Roannais couvre le Nord du département de La Loire (42) et une partie du département du Rhône (69), soit **134** communes au total (Annexe 5 - page 29).

Le territoire de la Filière Gériatrique du Roannais compte 5 cantons ligériens auxquels s'ajoutent quelques communes du canton de Boën sur Lignon et une partie du canton de Thizy-Les-Bourgs dans une logique de flux patients.

• Roanne 1	2 communes (dont une partie de Roanne)
• Roanne 2	4 communes (dont une partie de Roanne)
• Renaison	36 communes
• Charlieu	31 communes
• Le Coteau	29 communes
• Boën Sur Lignon	12 communes
• Thizy Les Bourgs	21 communes

Le territoire des Filières Gérontologiques est défini par l'Agence Régionale de Santé.

Le département de la Loire compte 7 Filières Gérontologiques, dont 5 d'entre elles travaillent en étroite collaboration :

- FG11 – FG Vallée de l'Ondaine (Firminy) Nord Est Haute Loire
- FG16 – FG du Forez
- FG19 – FG de la Vallée du Gier
- **FG21 – FG du Roannais**
- FG23 – FG du Bassin de St Etienne

A noter que les Filières Gérontologiques « Ardèche Nord » et « Région de Vienne », ne comprenant qu'une minorité de communes dans La Loire (moins de 10), sont majoritairement déployées sur les départements limitrophes.

Ce travail inter Filières Gérontologiques est coordonné par un Conseiller Technique Départemental en charge des Filière Gérontologique de La Loire.

Des réunions ARS AURA / Département Loire / Filières Gérontologiques Loire sont organisées. Ces rencontres permettent un temps d'échanges sur les objectifs stratégiques et opérationnels sur chaque territoire en lien avec l'accompagnement du public senior et leurs aidants.

Les frontières administratives ne sont pas hermétiques. La prise en charge se fait en fonction des flux naturels des personnes. Les établissements limitrophes peuvent être signataires de plusieurs chartes. Des réunions inter Filières Gérontologiques sont organisées plusieurs fois par an, à l'initiative des Filières Gérontologiques du territoire et soutenues par le Département.

Article 4 : Les engagements des membres signataires de la charte

Tous les signataires de la présente charte, en fonction de leurs missions, s'engagent à :

- Orienter la personne âgée de plus de 60 ans vers le professionnel, la structure ou le service le plus adapté à sa situation en respectant le libre choix de la personne et/ou de son représentant légal, et avec leur consentement éclairé.
- Accompagner les seniors et leurs aidants proches dans les différents parcours (domicile, établissements sanitaires, structures médicosociales, ...) en étroite collaboration avec les autres intervenants pour chaque accompagnement.
- Mettre en œuvre toute mesure visant à éviter les situations d'urgence et/ou toute rupture dans le parcours du sujet âgé, notamment par le repérage en amont des fragilités, par l'anticipation des situations à risque et par le développement des alternatives à l'hospitalisation lorsque c'est possible.
- Optimiser les conditions d'admission et/ou de sortie d'hospitalisation et favoriser toute action visant à permettre le maintien au domicile.
- Respecter le droit à l'information et au consentement de la personne âgée de plus de 60 ans, ou à défaut de la personne de confiance ou de son représentant légal, selon la loi du 4 mars 2002.
- Partager les informations (médicales et sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne âgée de plus de 60 ans dans le respect du secret professionnel et du secret partagé.
- Identifier et reconnaître le rôle des autres membres de la Filière Gériatrique en vue d'une meilleure articulation entre les différents dispositifs déjà existants.
- Communiquer sur l'actualité de sa structure auprès des autres acteurs de la Filière Gériatrique du Roannais lorsque c'est nécessaire.
- Communiquer, promouvoir et participer à l'actualité de la Filière Gériatrique du Roannais (groupes de travail, actions de prévention, comité de Filière, lettre d'info, ...).
- Se coordonner et poursuivre le développement d'une culture gériatrique commune notamment par la participation et l'implication à des groupes de travail initiés au titre de la Filière Gériatrique.
- Développer et participer à la mise à jour des outils nécessaires à la circulation de l'information notamment par l'utilisation préférentielle d'outils communs déployés sur le territoire (ViaTrajectoire, MonSisra, ... mais aussi répertoire des services à la personne en pays roannais, adoption de bonnes pratiques communes, ...).
- Sensibiliser et favoriser l'accès à des actions de formation et d'information à destination des professionnels œuvrant dans le parcours du sujet âgé.
- Rechercher à améliorer les accompagnements du sujet âgé sur le territoire notamment par la participation à des actions d'évaluation et d'amélioration continue sur la Filière Gériatrique du Roannais.
- Echanger et collaborer avec les autres Filières Gériatriques sur la Loire en vue d'actions communes.

Article 5 : Les modalités d'inscription, d'intégration et de participation

Tout acteur doit répondre à l'objet de la charte et s'engager par la signature de celle-ci avec l'approbation de ses propres instances.

Tout acteur / structure œuvrant dans le parcours du sujet âgé peut intégrer la Filière Gérontologique du Roannais en signant la présente charte. Pour ce faire, il se réfère à l'onglet « Accueil et intégration à la Filière Gérontologique » du [règlement intérieur](#) (en annexe 3 – page 24).

Chaque signataire s'engage à respecter les dispositions de la présente charte et du [règlement intérieur](#). Chaque signataire respecte les règles de confidentialité et d'éthique.

A compter de la signature de la présente charte, le signataire intègre le listing du comité de la Filière Gérontologique du Roannais et reçoit l'actualité de celle-ci par mail (lettres d'info, appels à projet du territoire, événements du territoire, ...).

Tout acteur / structure est invité à participer à chaque comité de Filière et sa participation est sollicitée sur chaque thématique / groupe de travail. Chaque fois que cela est possible, il participe et s'implique sur les thématiques, actions menées dans le cadre de la Filière ou groupes de travail proposés.

L'adhésion à la charte est reconduite de façon tacite annuellement. A chaque réactualisation de la charte, il est demandé, par voie électronique, aux membres signataires, s'ils souhaitent maintenir leur adhésion. En l'absence de réponse, l'adhésion est reconduite tacitement.

Les informations sont transmises équitablement à tous les adhérents en toute impartialité. La Filière Gérontologique représente un outil de coordination et de « ressources » au service de l'accompagnement des seniors.



Article 6 : La gouvernance de la Filière G rontologique du Roannais



L'animation de la Fili re est assur e par **le trio de Fili re**. L'organisation du pilotage est assur e par le **bureau de Fili re** et le **comit  de Fili re**. Les **groupes de travail** structurent, d veloppent et coordonnent les actions retenues par le bureau et le comit  de Fili re.

Article 6-1 : Le Trio de Fili re

Le Trio de Fili re est compos  de :

- Un pilote m dical
- Un pilote administratif
- Un assistant de Fili re

Leur r le est d'assurer et de veiller   l'animation et   la dynamique de la Fili re G rontologique du Roannais en fonction des d cisions par les membres signataires.

Article 6-2 : Le bureau de Fili re

Le bureau de Fili re est compos  de repr sentants des diff rents acteurs de la Fili re. Il se veut une repr sentativit  des diff rents types de structures / professionnels impliqu s dans le parcours de la personne  g e.

On distingue les membres dits « **permanents** » (de par leur fonction, similaires aux membres de droits) et les membres dit « **temporaires** » (qui repr sentent un groupe de professionnels / un type de structure). Le r glement int rieur d taille la composition du bureau et les engagements pris par ses membres.

Le bureau de Fili re a pour mission de :

- Pr parer et proposer les axes de travail et les actions d'am lioration
- Proposer l'ordre du jour du Comit  de fili re
- Etudier les candidatures aux instances
-  valuer le fonctionnement de la fili re

- Réaliser les travaux préparatoires sur l'évolution de la filière
- Proposer les axes de formations communes
- Etudier et valider le rapport annuel
- Etudier et valider les éventuelles modifications apportées à la charte
- Être saisi par les membres du comité sur toutes questions

Article 6-3 : le comité de Filière

Le comité de Filière est composé de l'ensemble des professionnels dont les structures sont membres signataires de la charte. Chaque structure signataire est représentée au Comité de Filière par un ou plusieurs professionnels. En cas de vote, chaque structure ne dispose que d'une seule voix, quel que soit son nombre de représentants présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents lors du comité de Filière.

Le Comité de Filière a pour mission de :

- Définir et valider les axes de travail et actions d'amélioration portés par la filière
- Suggérer de nouvelles thématiques à travailler
- S'assurer du suivi et de l'évaluation de ces axes
- Valider la charte à chaque réactualisation
- Acter la validation finale du rapport annuel d'activité de la filière

Tous les professionnels des structures signataires de la charte sont les bienvenus lors de ces comités quelle que soit leur fonction.

Article 6-4 : Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de tous les professionnels se portant volontaires pour travailler les thématiques choisies en comité de Filière.

Les groupes de travail ont pour mission de :

- Réfléchir et élaborer des projets/outils/enquêtes/actions sur les thématiques choisies en comité de Filière
- Structurer, coordonner, développer et mettre en œuvre les actions retenues en comité de Filière

Article 7 : Les objectifs de la Filière Gériatologique du Roannais

Le but est de favoriser le bien-être de la personne âgée dans son lieu de vie, et de son entourage, par un travail collaboratif de tous les acteurs de la filière.

Les objectifs stratégiques de la Filière sont de :

- a) Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée
- b) Soutenir les aidants familiaux et les professionnels
- c) Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée
- d) Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge

Chaque objectif stratégique se traduit par des objectifs opérationnels :

- a) Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée
 1. Anticiper et prévenir le parcours de la personne âgée
 2. Favoriser la coopération entre les acteurs / favoriser la mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, la médiation entre acteurs
 3. Accompagner le décloisonnement des structures et des territoires

b) Soutenir les aidants familiaux et les professionnels

1. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information à destination des aidants
2. Soutenir les professionnels du grand âge à travers des actions de sensibilisation et/ou de formation

c) Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée

1. Faciliter le repérage des besoins
2. Organiser des actions de prévention / de sensibilisation à destination des seniors
3. Promouvoir le lien social

d) Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement

1. Promouvoir la réflexion éthique et déontologique
2. Sensibiliser l'ensemble des structures à la formation des professionnels en lien avec le grand âge (troubles cognitifs, pathologies du vieillissement, vie affective et sexualité de la PA, troubles sensoriels, ...) et en lien avec l'actualité
3. Soutenir les structures sur la veille réglementaire en lien avec le secteur (nouveaux décrets, transmission APP, ...)

A partir de ces éléments, un plan d'actions 2026-2030 au titre de la Filière Gérontologique du Roannais a été établi. Il est disponible en annexe 6 (page 32) de la présente charte.

Article 8 : Les modalités d'évaluation de la Filière Gérontologique

Une évaluation annuelle de la Filière Gérontologique du Roannais est réalisée via son rapport d'activité.

Ce document est présenté et validé en bureau, et sa validation finale est actée en comité de Filière.

Le rapport annuel d'activité est transmis à l'Agence Régionale de Santé AURA, au Département de la Loire et au Département du Rhône.

Chaque signataire de la charte reçoit par mail la version définitive du rapport annuel d'activité. Ce document est mis en ligne sur le site internet du CH de Roanne dans l'espace dédié à la Filière Gérontologique du Roannais.

Au terme de la présente charte, une évaluation du plan d'actions de la Filière Gérontologique présenté en annexe 6 (page 32) sera réalisée et présentée en comité de Filière.

Article 9 : La durée de la charte

La présente charte prend effet à compter du 18 novembre 2025 pour une période de 5 ans.

Des modifications à la charte originelle du 6 avril 2011 avaient été adoptées par le Comité de filière du 1^{er} juin 2015, puis le 30 novembre 2021.

La présente charte a fait l'objet d'une réactualisation avec la participation des acteurs de la Filière. Entre janvier et septembre 2025, il a été mis en place trois groupes de travail dont les travaux ont conduit à la réactualisation de la présente charte.

Chaque responsable de structure signataire de la charte 2021-2025 est invité à réaffirmer son adhésion à la Filière Gériatologique du Roannais en signant la charte 2026-2030. Chaque responsable de structure reçoit un document à signer confirmant son engagement au sein de la Filière Gériatologique du Roannais et son adhésion à la présente charte. En l'absence de réponse, l'adhésion est reconduite tacitement.

Trois originaux sont transmis pour signature à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé AURA et aux Présidents des Départements concernés (Loire – Rhône).

La reconduction de la présente charte est basée sur un nouveau diagnostic et prend en compte les orientations du SROS, du PRS et des schémas départementaux de l'autonomie, au moment de sa réactualisation.

Lors de la prochaine reconduction, le texte pourra être modifié en fonction des évolutions structurelles et/ou statutaires et pour être au plus près des réalités de terrain. Les modifications devront être validées par le Bureau et le Comité de Filière qui se prononceront par vote à la majorité des présents (une structure = une voix).

Article 10 : La publication de la charte

La charte de la Filière est transmise à la Directrice de l'Agence Régionale de Santé AURA et aux Présidents des Départements concernés (Loire – Rhône).

Chaque signataire de la charte reçoit par mail la version définitive de la présente charte.

Il appartient à chaque acteur signataire de diffuser et/ou d'afficher la présente charte au sein de sa structure.

La présente charte est mise en ligne sur le site internet du CH de Roanne dans l'espace dédié à la Filière Gériatologique du Roannais.



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Historique de la Filière Gériantologique du Roannais – Page 19

Annexe 2 : Textes de lois et références – Page 23

Annexe 3 : Règlement Intérieur Filière Gériantologique du Roannais – Page 24

Annexe 4 : Liste nominative des acteurs signataires de la charte – Page 27

Annexe 5 : Liste des communes par cantons de la FGR - Page 29

Annexe 6 : Plans d'actions 2026-2030 – Page 32

Annexe 7 : Glossaire – Page 36



ANNEXE 1 : HISTORIQUE DE LA FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

*Date de création : 06/04/2011
Date de modification : 31/03/2025*

2011-2014 : La construction de la Filière Gériatologique du Roannais

Pour répondre à une demande de l'Agence Régionale de Santé inscrite dans le Programme Régionale de Santé, le CH Roanne, le GCS des Etablissements de Santé du Roannais et Roanne Agglomération ont réuni l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le parcours de la personne âgée sur le territoire de santé pour leur proposer, en suivant le « kit » transmis par l'ARS, d'aller vers une coordination de l'ensemble de ces acteurs au sein d'une même filière alors appelée « *filière gériatrique et gériatologique* ».

Une filière gériatologique s'est organisée, à partir de 2010, entre les acteurs institutionnels et du domicile qui interviennent dans le champ sanitaire, social et médico-social, public, privé et associatif du Bassin de Santé du Roannais.

Les acteurs mobilisés par la Délégation Territoriale 42 de l'ARS ont travaillé en concertation à un projet d'organisation d'ensemble s'appuyant sur un réseau de partenaires qui mettent leurs compétences gériatriques et gériatologiques au service de la prise en charge du sujet âgé.

Cela s'est concrétisé par la rédaction d'une charte à laquelle une quarantaine de structures ont apposé leur signature **le 6 avril 2011**.

Les objectifs stratégiques initiaux 2011-2014 de la Filière étaient :

- Développer les actions de prévention
- Favoriser le maintien à domicile de la personne âgée
- Affirmer le rôle pivot du médecin traitant dans la prise en charge
- Structurer la filière gériatrique des établissements de soins
- Améliorer la filière d'aval

Les réalisations sur le territoire de la Filière 2011/2014 (liste non exhaustive) :

- Développement d'accueils de jour (Thizy, St Alban, La Pacaudière, Charlieu, ...)
- Ouverture de PASA (Perreux, Le Providence, ...)
- Hébergements temporaires dans plusieurs EHPAD
- Mise en place des équipes ESA
- Création d'antennes HAD
- Création de l'UHR au CH de Roanne
- Mise en place des équipes UMPSA, UMG, UMH, EMG
- Création de la MAIA
- Groupe de travail avec l'agglomération sur le maintien à domicile, la domotique et la télémedecine
- Recrutement de Praticiens Hospitaliers en médecine générale sur Rigny et Belmont
- Mise en œuvre au sein du CH d'une commission des sorties complexes
- Poursuite de cafés Mémoire (Roanne Alzheimer)
- Ateliers Prévention Chutes (convention Siel Bleu)
- Formations des personnels à l'hygiène bucco-dentaire
- Réunions d'informations sur la maladie de Parkinson en direction des soignants
- Journées d'information filière
- Travail groupe « Parcours » (réalisation d'une analyse populationnelle, cartographie de l'offre de soins sur le territoire de la Filière, analyse des flux de passage aux urgences des + de 75 ans, rédaction de rapports diagnostics pour proposer des axes d'amélioration)
- Expérimentation carnet de liaison Senior
- Participation à la Foire / Expo Roanne
- Publication d'un répertoire des services à la personne âgée (3000 exemplaires en 2012, 4000 exemplaires en 2013, 5000 en 2014)

2015-2020 : Réactualisation « administrative » de la charte

A la réactualisation de la charte en juin 2015, c'était près de 70 entités qui composaient la filière. Au moment de la réactualisation de la charte en 2015, les acteurs de la Filière Gérontologique du Roannais étaient alors investis sur plusieurs groupes de travail qui allaient permettre dans les suites la mise en place d'une expérimentation PAERPA sur le territoire ; raison pour laquelle la réactualisation de la charte cette année-là a été purement « administrative ».

Les objectifs stratégiques 2015-2020 de la Filière étaient :

- Améliorer le parcours de santé de la personne âgée : assurer une continuité de prise en charge entre le domicile et l'établissement, sans rupture, au fur et à mesure de la gradation des soins requis
- Favoriser le maintien à domicile
- Prévenir la perte d'autonomie en développant les actions de prévention
- Améliorer la filière d'aval
- Structurer la filière gérontologique
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité
- Faire face à l'évolution démographique des personnes âgées

Les réalisations sur le territoire de la Filière 2015/2020 (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'édition du répertoire des services à la personne en pays Roannais (9000 édités exemplaires en 2021)
- Travail collectif concernant l'étude du Parcours de santé de la PA (la pertinence de ces travaux, le dynamisme et la cohésion de la Filière, reconnus par les tutelles ont permis au territoire Roannais d'être inclus dans l'expérimentation PAERPA en 2017)
- Mise en place d'une permanence infirmière de nuit en EHPAD
- Expérimentation d'un numéro d'appel unique sur le territoire basé au Département
- Déploiement d'un outil numérique de communication - MonSisra
- Mise en place d'une commission de régulation des entrées complexes en EHPAD
- Formation du personnel des SAAD au repérage de la fragilité
- Sensibilisation à l'élaboration de Plan Personnalisé de Santé (PPS)
- Création d'un poste d'assistant en pharmacie responsable de la conciliation médicamenteuse chez les PA poly médicamenteuses sur le CH de Roanne
- Création d'une équipe de sécurisation de la sortie
- Expérimentation de places de SSIAD d'urgence
- Création de places d'Hébergement Relais Urgent
- Expérimentation sur coordination des actions de prévention sur le territoire
- Essai d'harmonisation de la prise en charge des toilettes chez la PA au domicile entre SAAD, SSIAD et IDE libérales
- Formation à l'hygiène bucco-dentaire en EHPAD initiée par l'ARS
- Mise en place d'une consultation de prévention bucco-dentaire en EHPAD.
- Réalisation d'une enquête de prévalence des besoins en soins dentaires chez la PA au domicile
- Réalisation d'une étude concernant les besoins en places de Cantou ou unité protégée sur le territoire
- Ateliers d'information des familles sur les conditions d'entrée en EHPAD
- Nombreux colloques, EPU ou conférences (« Bien vieillir en Roannais », « Maintien à domicile de la PA en risque de perte d'autonomie : un enjeu de Santé Publique », « Qu'est-ce que la Filière gérontologique ? », « Prévention du risque suicidaire chez la PA », « La iatrogénie médicamenteuse chez la PA », « Les thérapies non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer », « La prévention de l'AVC chez la PA »)

2021-2025 : Une réécriture collaborative et cohérente vis-à-vis des difficultés et des attentes liées à notre territoire

En 2021, la Filière Gérontologique du Roannais comptait 83 structures signataires.

La réactualisation de la charte de la Filière Gérontologique du Roannais (initialement prévue en 2020) a été freinée par deux événements :

- La pandémie COVID-19
- Le départ en retraite des membres constituant le trio de Filière cette même année

C'est donc avec la constitution d'un nouveau trio de Filière en janvier 2021 que la réactualisation de la charte a été amorcée.

La démarche de réécriture de la charte s'est découpée en 4 grandes étapes :

- Etape 1 : Bilan et organisation de la démarche
- Etape 2 : Consultation des professionnels, usagers et partenaires
- Etape 3 : Rédaction de la charte 2021-2025
- Etape 4 : Validation du document final

Les objectifs stratégiques (2021-2025) de la Filière Gériatologique du Roannais étaient :

- **Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée**
- **Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée**
- **Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge**
- **Soutenir les aidants familiaux et professionnels**

A travers son plan d'actions, sur le territoire de la Filière, les réalisations 2021-2025 (liste non exhaustive) ont été les suivantes :

- Poursuite de l'édition du répertoire des services à la personne en pays Roannais (réactualisation tous les deux ans avec 9000 exemplaires en 2023, 9000 exemplaires en 2025)
- Actions de prévention à destination du grand public : les aides à l'aidant en 2021, la nutrition chez la personne âgée en 2022, les troubles cognitifs chez le sujet âgé en 2023 (réitéré en 2024), le lien social en 2024 et le syndrome dépressif chez la personne âgée en 2025.
- Réalisation d'une expérimentation autour de la « Réalité Virtuelle au service de nos seniors » en 2023 et 2024 avec 7 structures accompagnant un public âgé impliquées dans la démarche ; étude multicentrique réalisée par le Gériatopôle AURA et diffusée sur le territoire ; 207 bénéficiaires.
- Un travail autour de la parole de l'utilisateur dans son accompagnement réunissant professionnels et usagers. Ce groupe de travail a donné lieu à la création de plusieurs outils pouvant aider usagers et professionnels sur le territoire.
- Réalisation d'une action « Professionnels du grand âge : et si on prenait soin de vous ? » en 2024.
- Présentation annuelle des activités de la Filière Gériatologique du Roannais auprès des mairies, des apprenants du territoire (élèves IFSI, IFAS, SAPAT, ASSP, internes, ...) et d'autres instances.
- Travail et collaboration intergénérationnels sur les différentes actions de la Filière Gériatologique.
- Création de l'évènement « Université Filière » à destination des professionnels œuvrant dans l'accompagnement du sujet âgé, quel que soit son métier. Une première édition en 2023, une seconde édition en 2025. Objectifs : favoriser le lien et la concertation entre professionnels du territoire, et soutenir les professionnels par l'apport de connaissances, d'outils et d'infos pratiques dans l'accompagnement de la personne âgée à l'échelle de notre territoire.
- Création d'un groupe de travail autour du parcours de la personne handicapée vieillissante avec mise en place de leviers pour favoriser l'inter secteur.
- Création et mise en place d'ateliers à destination des aidants proches avec la constitution d'un groupe de travail autour de cette thématique en 2024 et 2025.
- Démarrage d'un travail en 2025 autour de l'éthique.
- Poursuite des ateliers d'information autour de l'entrée en EHPAD à destination du grand public et des professionnels.
- Amorçage et déploiement du travail en inter filières Gériatologiques à l'échelle de La Loire en 2022. Thématique commune travaillée en 2023 et 2024 : repérage des maltraitances chez la personne âgée à domicile avec sensibilisation des professionnels au signalement et au repérage, création d'un schéma de communication entre justice / structures et dispositifs supports. Thématique commune travaillée en 2025 : la vie affective et sexualité chez la personne âgée.

2026-2030 : Une réactualisation collaborative et cohérente vis-à-vis de notre territoire

En 2025, la Filière Gérontologique du Roannais compte 94 structures signataires.

Comme le prévoit le plan d'actions 2021-2025, la charte de la Filière Gérontologique du Roannais est réactualisée en 2025.

Comme en 2021, la démarche de réécriture de la charte s'est découpée en 4 grandes étapes :

- Etape 1 : Bilan et organisation de la démarche
- Etape 2 : Consultation des professionnels, usagers et partenaires
- Etape 3 : Réactualisation de la charte 2026-2030
- Etape 4 : Validation du document final

La phase de bilan et d'organisation de la démarche a été décidée et validée lors du bureau de Filière qui s'est tenu le 15 octobre 2024 avec notamment la création d'un comité de pilotage (composé des membres du bureau) en charge de décider de la méthode de travail et du calendrier de cette réactualisation, de définir les thématiques de groupe proposées aux membres signataires de la charte, de s'assurer du respect des délais dans la mise en œuvre de cette réactualisation, de recadrer les travaux si nécessaire et de pré-valider les écrits avant la validation finale par les membres du comité. Le comité de pilotage s'est réuni à l'occasion de chaque bureau de Filière. La démarche de réactualisation a été présentée en comité de Filière le 19/11/2024 et à cette occasion, les groupes de travail ont été constitués.

La phase de consultation des professionnels, usagers et partenaires : Comme en 2021, cette réactualisation se veut **collaborative** et **cohérente avec notre territoire** et **élaborée à partir des attentes des acteurs de terrain tous secteurs d'intervention confondus** (santé, social, médicosocial, ...) ; raison pour laquelle une enquête à destination des acteurs du territoire a été menée entre le 6 janvier et le 7 mars 2025, puis présentée en comité de Filière le 15 avril 2025.

L'analyse des résultats de cette enquête s'est avérée très riche et a servi de base de travail à la réactualisation de la charte.

Cette année, trois groupes de travail se sont constitués en vue de cette réactualisation :

- Groupe 1 - Etat des lieux du territoire de la FGR
- Groupe 2 - Lecture critique de la charte 2021-2025
- Groupe 3 - Objectifs 2026-2030 de la FGR

La lecture critique de la charte 2021-2025 a été réalisée par le Trio de Filière, en première intention, soumis à validation par le comité de pilotage.

Chaque groupe (composé de 4 à 6 membres) a disposé d'une feuille de route et s'est réuni trois fois entre janvier et septembre 2025.

En parallèle, **la rédaction du document final** a été assurée par l'assistante de Filière, avec intégration au fur et à mesure des productions de chaque groupe, sous couvert du trio de Filière et du comité de pilotage.

La dernière phase de cette démarche a consisté à faire **valider la charte de la Filière Gérontologique du Roannais** par le bureau de Filière le 14 octobre 2025 et par le comité de Filière le 18 novembre 2025.

Après validation, le document final a été transmis aux autorités en fin d'année 2025. Le document a été mis en ligne sur le site de la Filière Gérontologique du Roannais et envoyé par mail à chaque membre signataire.

ANNEXE 2 – TEXTES DE LOIS ET DE REFERENCE

Réactualisation charte FGR 2026-2030

Date de création : 06/04/2011

Date de modification : 13/05/25

- Circulaire DHOS n°2002-157 du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques
- Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement – Ministère de la santé - 2015
- Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux
- Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile
- Loi n° 2024 – 317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.
- Code de l'action sociale et des familles - 2025
- Cartographies départementales des Filières Gérontologiques Loire – 2020
- Diagnostic partagé prévention PA – Département – 2022
- Chiffres statistiques densité des médecins généralistes – ANCT - 2023
- Cartographies multiples – Structures FGR – Département – 2025
- Caractéristiques démographiques de la population - DREES – 2024
- Recensement de la population – 42 – INSEE – Décembre 2024
- Recensement de la population – 69 – INSEE – Décembre 2024
- Observatoire des territoires - ANCT - Rapports et portraits de territoires – oct. 2024
- Répertoire des services à la personne en Pays Roannais – 2025/2026
- Programme Régional de santé – 2018-2028
- Grand Age - bien vieillir à domicile et en établissement - mars 2022
- ARS ARA-SRS-2023-2028-Volet 2-0 – Approche territoriale 2023-2028
- Schéma départemental de l'autonomie Loire – 2023-2028
- Charte de la Filière Gérontologique du Roannais 2021-2025
- Synthèse Audit Filières Gérontologiques AURA – 2023
- Autres chartes de Filières Gérontologiques du territoire (FG16 – FG 11 – FG 17, ...)
- Résultats de l'enquête destinée aux acteurs FGR – Mars 2025



ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Date de création : 15/04/2025

Prérequis

Le présent règlement intérieur définit les modalités de participation et d'action des membres de la Filière Gériatologique du Roannais et de chacune des instances.

[L'ensemble des membres signataires est garant de l'intérêt général de la Filière dans le respect de la charte, au-delà des logiques institutionnelles.](#)

Dans le cadre des activités liées à la Filière Gériatologique du Roannais, les membres adhérents à la Filière Gériatologique du Roannais ne défendent pas leur intérêt, mais l'intérêt général de la Filière Gériatologique du Roannais dans une logique partenariale.

Accueil et intégration à la Filière Gériatologique

Toute structure, tout professionnel œuvrant dans le parcours de la personne âgée peut se mettre en relation avec le trio de Filière qui présente les activités de la Filière Gériatologique du Roannais et lui remet les différents documents afférents à la Filière (plaquette, charte, rapport d'activités, ...).

A l'issue de cette présentation réciproque, la structure / le professionnel adresse une lettre de candidature d'adhésion à la Filière Gériatologique du Roannais. Cette candidature est soumise à validation ou non du bureau de Filière. En cas de validation, la structure signe le courrier d'adhésion à la Filière Gériatologique du Roannais. Cette adhésion est gratuite.

Il appartient à chaque structure / professionnel signataire de transmettre les adresses mails qu'ils souhaitent voir intégrées au listing « Comité Filière ». Une présentation de l'acteur / structure signataire est faite aux autres acteurs déjà membres soit via la lettre d'info, soit lors du comité de Filière.

En cas de changement de situation d'un membre signataire, d'une modification d'affectation d'un professionnel impliqué sur la Filière (changement de fonction, cessation d'activité, ...), il appartient au membre signataire d'en informer le Trio de Filière.

Chaque acteur / structure peut se désengager à tout moment par envoi d'une lettre adressée au bureau de la Filière Gériatologique du Roannais.

L'animation de la Filière

Composé d'un pilote administratif, d'un pilote médical et d'une assistante de Filière, le Trio de Filière se réunit chaque semaine.

Le Trio de Filière assure et veille à l'animation de la Filière Gériatologique du Roannais. Il assure la coordination des projets et actions retenus, leur suivi et leur évaluation. Il propose, prépare et fixe l'ordre du jour des bureaux et des comités sur avis de ses membres. Il prépare, organise et dirige les débats lors des bureaux et comités de Filière. Il organise et coordonne les rencontres organisées sur la Filière. Il rédige et prépare le rapport annuel d'activités.

La Filière Gériatologique du Roannais est co-animée par les pilotes dont les missions sont de :

- Fédérer les acteurs de la Filière Gériatologique du Roannais
- Promouvoir la Filière Gériatologique du Roannais
- Conduire la stratégie de développement des objectifs et des actions retenus par la Filière Gériatologique
- Evaluer la mise en œuvre des objectifs et des actions de la Filière Gériatologique

Leur est adjoint un assistant de filière (0.50 ETP) qui assure la gestion administrative de la Filière Gériatologique du Roannais. En étroite collaboration avec les pilotes, l'assistant de Filière assure l'organisation et la coordination des activités de la Filière.

Le poste de l'assistant de Filière est financé par l'Agence Régionale de Santé. Le recrutement de l'assistant de Filière est assuré par le centre de référence de la Filière (CH de Roanne).

Le pilote médical est un médecin gériatre qui aura fait acte de candidature auprès du bureau de la filière et du centre de référence. Le pilote administratif est un acteur du sanitaire ou du médicosocial qui fera acte de candidature auprès du bureau de la filière et du centre de référence.

Les deux pilotes sont désignés pour une période égale à la durée de la charte, renouvelable.

Les modalités de structuration et engagement du bureau de Filière

On distingue les membres dits « **permanents** » (de par leur fonction, similaires aux membres de droits) et les membres dits « **temporaires** » (qui représentent un groupe de professionnels / un type de structure).

Les membres du bureau dits « **permanents** » sont :

- Un représentant du centre de référence (le directeur ou son suppléant)
- Un représentant du Conseil de Surveillance du centre de référence
- Un représentant du Pôle de Gériatrie du centre de Référence (le cadre Supérieur du Pôle)
- Un représentant du Département
- Un représentant de la Maison Loire Autonomie
- Un représentant de Roannais-Agglomération
- Un représentant de la ville de Roanne
- Un représentant du DAC Loire (directeur ou son suppléant)
- L'administrateur du CRT (ou son suppléant)
- Un représentant des usagers (ou son suppléant)
- Un représentant de la CPTS (ou son suppléant)
- Les deux pilotes de la Filière
- L'assistant de filière

Les membres du bureau dits « **temporaires** »* sont :

- Un représentant du secteur géronto psychiatrique et un suppléant
- Un représentant des associations et un suppléant
- Un représentant des structures d'hébergement type EHPAD et un suppléant
- Un représentant des logements intermédiaires (Résidence Autonomie, Résidence Services, habitats partagés, ...) et un suppléant
- Un représentant des SSIAD et un suppléant
- Un représentant des SAAD et un suppléant
- Un représentant des Equipes Spécialisées Alzheimer et un suppléant

* Tout acteur signataire de la charte souhaitant intégrer le bureau de la Filière fait acte de candidature auprès de ce dernier par l'envoi d'une lettre de candidature. Chaque candidat peut désigner un suppléant qui pourra remplacer le titulaire en cas d'empêchement. Les candidatures étudiées par le Bureau sont alors proposées au Comité de filière qui valide en dernier ressort. S'il est nécessaire, un vote est organisé pour départager les candidatures (une structure = une voix).

La durée du mandat des membres du bureau est celle de la charte (soit 5 ans). Chaque réactualisation de la charte occasionne l'étude du renouvellement des membres du bureau.

Le bureau se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Le bureau est animé par les copilotes de la Filière.

Les membres du bureau s'engagent à être présents au moins à un bureau de Filière par an. En cas d'absence à 3 bureaux de Filière consécutifs, le Trio de Filière prendra contact avec le membre du bureau concerné pour en échanger et envisager les suites de sa participation et/ou les éventuelles modalités de son retrait.

L'ordre du jour, proposé par les pilotes, est adressé par l'assistant de Filière par courrier électronique une semaine avant la réunion du bureau de filière. Les décisions lors des bureaux de Filière sont prises à la majorité des membres présents.

Les modalités de structuration et engagement du comité de Filière

Le comité de Filière est composé de l'ensemble des professionnels dont les structures sont membres signataires de la charte. Chaque structure signataire est représentée au Comité de Filière par un ou plusieurs professionnels. En cas de vote, chaque structure ne dispose que d'une seule voix, quel que soit son nombre de représentants présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents lors du comité de Filière.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Le comité de Filière est animé par les copilotes de la Filière.

En fonction des thématiques abordées en comité de Filière, des structures non signataires de la présente charte, mais œuvrant dans le parcours de la personne âgée, peuvent être invitées à la rencontre.

L'ordre du jour, proposé par les pilotes, est adressé par l'assistant de Filière par courrier électronique une semaine avant la réunion du comité de filière.

Les modalités de structuration et engagement des groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de tous les professionnels se portant volontaires pour travailler les thématiques choisies en comité de Filière.

Les groupes de travail se réunissent autant de fois que nécessaire sur l'année en fonction des thématiques et des actions à mener.

Les groupes de travail sont animés par des référents nommés soit en bureau, soit en comité de Filière.

L'adhésion à la Filière Gériatologique du Roannais engage les professionnels de chaque structure à respecter ce règlement intérieur.

Le présent document est révisé à chaque réactualisation de charte.

ANNEXE 4 – LISTE NOMINATIVE DES ACTEURS SIGNATAIRES DE LA CHARTE

(104 signataires de la charte au 07/11/2025)

Partenaires Institutionnels (3)

Agence Régionale de Santé AURA (1) Conseil Départemental de La Loire (1)
Dont CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

Etablissements sanitaires (7)

CH Roanne
CHBV (Cours, Thizy, Bourg de Thizy, Amplepuis)
Clinique du Renaison
GCS HAD du Roannais

CH Charlieu
CH St Just Le Pendue
Clinique des Monts du Forez

EHPAD(s) et Accueils de Jour (33)

Du Pays de Belmont (Belmont / La Gresle)
Les Hirondelles (Coutouvre)
Les Floralties (Montagny)
Maison de la Forêt (Perreux)
Les Liserons (Cublize)
St Sulpice (Villerest)
Joie de Vivre (Briennon)
La Maison de Jeanne (Roanne)
Notre Maison (Roanne)
Notre Dame (Lay)
Fondation Grimaud (La Pacaudière) AJ
Neulise
EMEIS (Balbigny)
Le Parc (Le Coteau)
Aurélia (Roanne) AJ
Fernand Merlin (St Just La Pendue) AJ

Des Tilleuls – site St Symphorien de Lay
Des Tilleuls – site de Régnay
Les Morelles (Renaison)
La Providence (Le Coteau)
Quiétude (Riorges)
Noirétable
Le Clair Mont (Roanne)
Le Rivage (Roanne)
Les Gens d'Ici (St Alban Les Eaux) AJ
Villa d'Albon (Roanne)
Pays d'Urfé (St Just en Chevalet) AJ
Les Cordeliers (Charlieu)
St Louis (St Nizier Sous Charlieu)
Les Jacinthes (Violay)
Les EHPAD du CHBV AJ x 2
UHPAD Bonvert

Résidences Autonomie (6)

ACPPA La Chacunière / Le Pary (Roanne)
La Petite Provence (Charlieu)
MARPA du Gamay (St Romain La Motte)

Le Parc (Le Coteau)
Les Tamaris (Pouilly Sous Charlieu)

Résidences Seniors / Services (6)

Le Panoramic (Cordelle)
Le Clos St Gildas (Charlieu)
Le Clos & Hameau – Village Sénior (Villerest)

Horizonia (Ambierle)
Résidence Senior (Thizy)
Villa Beausoleil (Roanne)

Habitats partagés et inclusifs seniors (1)

Les lodges du Prieuré (Riorges)

Petites Unités de Vie (1)

MAPA Chantepierre (St Marcel de Félines)

Maisons d'Accueil Familial (1)

Maisons MonSenior - deux hameaux : un sur St Germain Laval (Loire) et un sur Cours La Ville (Rhône)

Services d'aide et de soins à domicile type SAAD et SSIAD (14)

ADMR
 PAPY BOOM 42 (Age d'Or Services)
 ATOUTS PRESTATIONS
 ELIT'ASSISTANCE
 CALYPSO SERVICES
 PETITS FILS (Mandataire)
 PLEIADES SCOP

AD SENIORS

AGFR
 ELEA
 SEMAD LE COTEAU
 SSIAD DE BELMONT
 ABC SERVICES
 VITALLIANCE

Acteurs du domicile dans l'accompagnement des seniors et lieu d'accueil adapté (5)

Bien à Vieillir à domicile (stimulation à domicile)
 GUTEJ Aurélie (stimulation à domicile)
 Le Moulin d'Angèle (Roanne)

CHAPONNEAU Emilie (Psychologue)
 EHPAD & NOUS

Portage de repas (1)

MENUS SERVICES

Dispositifs supports et de coordination (3)

DAC Loire
 CRT Loire Nord

CPTS Défi Santé Roannais - Brionnais

Associations / Associations d'usagers (7)

France Loire Alzheimer – Antenne Roanne
 Parkinsoniens du Roannais
 Pourtant La Vie
 L'Aire Aérée

Union Française des Retraités
 Petits Frères des Pauvres – Roanne
 JALMALV – Roanne

CCAS (8)

Balbigny
 Commelle Vernay
 Charlieu
 Le Coteau

Mably
 Riorges
 Roanne
 Villerest

Professionnels libéraux (4)

Dr MOTTET Philippe (médecin généraliste)
 Dr BERNELIN PALLE Anne (médecin généraliste)

Dr BARD Jérôme (médecin généraliste)
 Mme LOPEZ Anne Laure (ergothérapeute)

Associations de libéraux (2)

ARPS 42 (Infirmiers)

URPS (Médecins)

Communautés de communes (2)

Roannais Agglomération

CC Vals d'Aix et Isable

ANNEXE 5 – LISTE DES COMMUNES PAR CANTONS SUR LE TERRITOIRE FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Communes du Canton de Roanne 1 – Code canton 4211 – 2 communes

Mably
Roanne

Communes du Canton de Roanne 2 - Code canton 4212 – 3 communes

Riorges	Saint-Léger-sur-Roanne
Roanne	Villerest

Communes du canton de Renaison – Code canton 4209 – 36 communes

Ambierle	Ouches	Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire
Arcon	Pacaudière (La)	Saint-Just-en-Chevalet
Champoly	Pouilly-les-Nonains	Saint-Marcel-d'Urfé
Changy	Renaison	Saint-Martin-d'Estreaux
Chausseterre	Sail-les-Bains	Saint-Priest-la-Prugne
Cherier	Saint-Alban-les-Eaux	Saint-Rirand
Crémeaux	Saint-André-d'Apchon	Saint-Romain-d'Urfé
Crozet (Le)	Saint-Bonnet-des-Quarts	Saint-Romain-la-Motte
Juré	Saint-Forgeux-Lespinasse	Tuilière (La)
Lentigny	Saint-Germain-Lespinasse	Urbise
Noailly	Saint-Haon-le-Châtel	Villemontais
Noës (Les)	Saint-Haon-le-Vieux	Vivans

Communes du Canton de Charlieu – Code canton 4203 – 31 communes

Arcinges	Cuinzier	Saint-Denis-de-Cabanne
Belleroche	Ecoche	Saint-Germain-la-Montagne
Belmont-de-la-Loire	Gresle (La)	Saint-Hilaire-sous-Charlieu
Bénisson-Dieu (La)	Jarnosse	Saint-Nizier-sous-Charlieu
Boyer	Maizilly	Saint-Pierre-la-Noaille
Briennon	Mars	Saint-Victor-sur-Rhins
Cergne (Le)	Montagny	Sevelinges
Chandon	Nandax	Villers
Charlieu	Pouilly-sous-Charlieu	Vougy
Combre	Pradines	
Coutouvre	Régny	

Communes du Canton de Le Coteau – Code canton 4204 – 29 communes

Balbigny	Perreux
Bussi�res	Pinay
Chirassimont	Saint-Cyr-de-Favi�res
Commelle-Vernay	Saint-Cyr-de-Valorges
Cordelle	Saint-Jodard
Coteau (Le)	Saint-Just-la-Pendue
Croizet-sur-Gand	Saint-Marcel-de-F�lines
Fourneaux	Saint-Priest-la-Roche
Lay	Saint-Symphorien-de-Lay
Mach�zal	Saint-Vincent-de-Boisset
Neaux	Sainte-Agathe-en-Donzy
N�ronde	Sainte-Colombe-sur-Gand
Neulise	Vendranges
Notre-Dame-de-Boisset	Violay
Parigny	

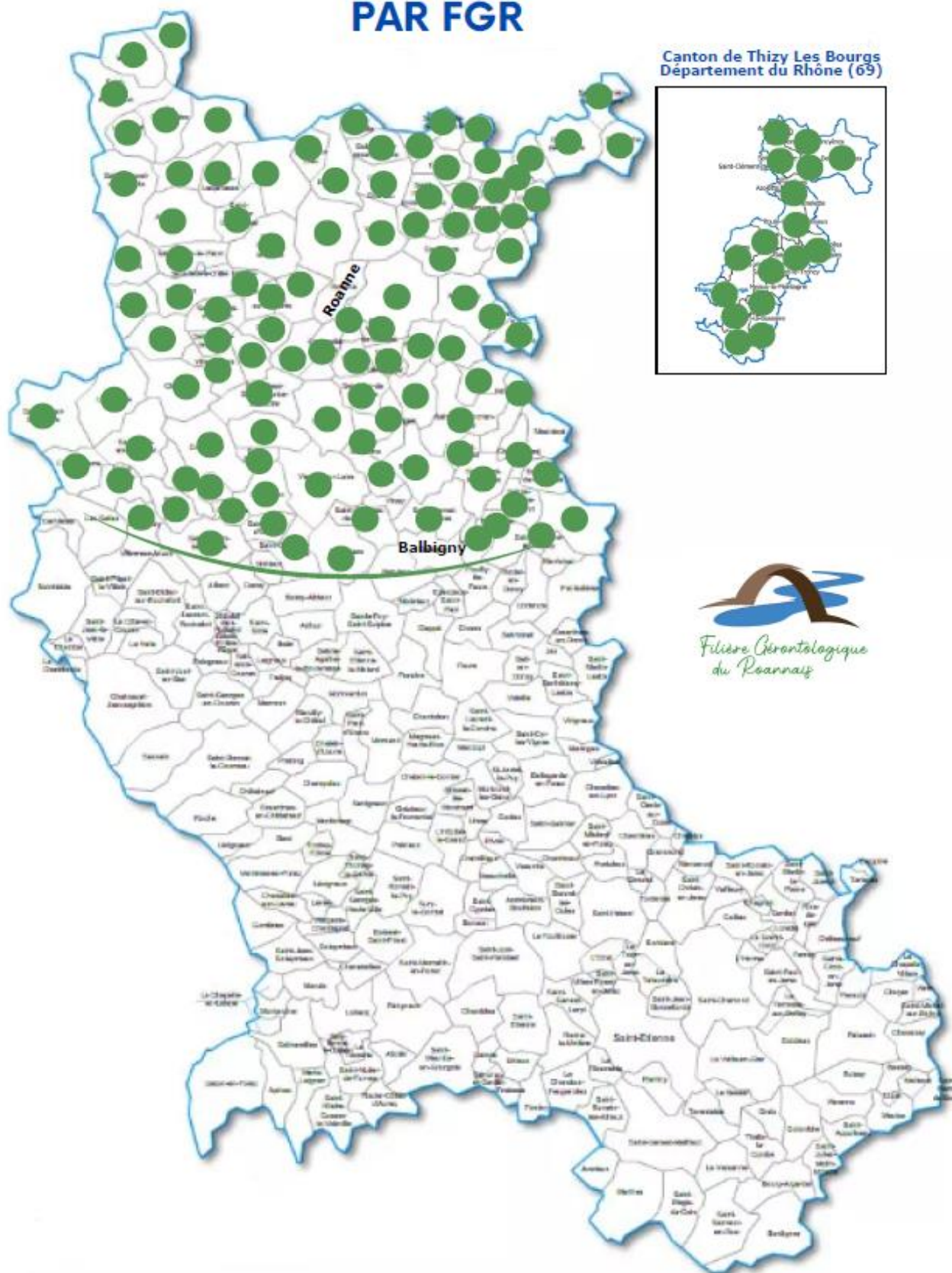
Communes du Canton de Bo n sur Lignon – Code canton 42 02 – 12 communes

Bully	Saint-Polgues
Gr�zolles	Saint-Georges-de-Baroille
Lur�	Saint-Germain-Laval
Nollieux	Saint-Julien-d’Oddes
Pommiers	Souternon
Saint-Martin-La Sauvet�	V�zelin sur Loire (Amions, Danc�, St Paul de V�zelin)

Communes du Canton de Thizy les Bourgs (Rh ne) – Code canton 6930 * 21 communes

Aigueperse	Ranchal
Amplepuis	Ronno
Azolette	Saint-Bonnet-des-Bruy�res
Ch�nelette	Saint-Bonnet-le-Troncy
Claveisolles	Saint-Cl�ment-de-Vers
Cours	Saint-Igny-de-Vers
Cublize	Saint-Jean-la-Buss�re
Meaux-la-Montagne	Saint-Nizier-d’Azergues
Deux Grosnes	Saint-Vincent-de-Reins
Poule-les-�charmeaux	Thizy-les-Bourgs
Propi�res	

TERRITOIRE COUVERT PAR FGR



ANNEXE 6 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2026-2030 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
	EN COURS					
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	2026	2027	2028	2029	2030
1 - Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée	Anticiper et prévenir le parcours de la personne âgée	Réaliser une communication auprès des professionnels sur la thématique du vieillissement et des déficiences sensorielles. Créer un groupe de travail en vue de la réédition du répertoire des services à la personne en pays roannais (9000 exemplaires).	Réaliser une communication auprès des professionnels sur la prévention des chutes. Rééditer le répertoire des services à la personne en pays roannais (9000 exemplaires) et le diffuser. Créer un groupe de travail en étroite collaboration avec le CRT Loire Nord pour travailler un livret "Prévention" à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur la CFPPA et le SPDA.	Réaliser une communication auprès des professionnels sur la prévention de la perte d'autonomie. Créer un groupe de travail en vue de la réédition du répertoire des services à la personne en pays roannais (9000 exemplaires). Diffuser et/ou éditer un premier livret "Prévention" à l'échelle du territoire.	Réaliser une communication auprès des professionnels sur la nutrition après 60 ans. Rééditer le répertoire des services à la personne en pays roannais (9000 exemplaires) et le diffuser.	Réaliser une communication auprès des professionnels sur le lien social. Créer un groupe de travail en vue de la réédition du répertoire des services à la personne en pays roannais (9000 exemplaires).
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Favoriser la coopération entre les acteurs et favoriser la mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, la médiation entre acteurs	Poursuivre le groupe de travail autour du parcours de la personne handicapée vieillissante. Créer un groupe de travail en vue de préparer et d'organiser la 3e édition "Université Filière" à destination de tous les professionnels du territoire. Poursuivre la diffusion d'informations et d'événements en lien avec le public âgé via le mailing.	Réaliser la 3e édition de l'Université Filière. Poursuivre la diffusion d'informations et d'événements en lien avec le public âgé via le mailing.	Créer un groupe de travail en vue de préparer et d'organiser la 4e édition "Université Filière" à destination de tous les professionnels du territoire. Poursuivre la diffusion d'informations et d'événements en lien avec le public âgé via le mailing.	Réaliser la 4e édition de l'Université Filière. Poursuivre la diffusion d'informations et d'événements en lien avec le public âgé via le mailing.	Créer un groupe de travail en vue de préparer et d'organiser la 5e édition "Université Filière". Poursuivre la diffusion d'informations et d'événements en lien avec le public âgé via le mailing. Recueillir l'avis et les attentes des acteurs du territoire en matière d'actions à mettre en place vis à vis de l'accompagnement de la personne âgée. Réactualiser la charte de la FGR de façon collective (enquête de territoire et création de groupes de travail).
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Accompagner le décloisonnement des structures et des territoires	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs dans le cadre de l'inter filiarité. Poursuivre les rencontres inter filières gérontologiques.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs dans le cadre de l'inter filiarité. Poursuivre les rencontres inter filières gérontologiques.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs dans le cadre de l'inter filiarité. Poursuivre les rencontres inter filières gérontologiques.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs dans le cadre de l'inter filiarité. Poursuivre les rencontres inter filières gérontologiques.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs dans le cadre de l'inter filiarité. Poursuivre les rencontres inter filières gérontologiques.
		PREVISIONNEL				
		REEL				

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2026-2030 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
	EN COURS					
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
		2026	2027	2028	2029	2030
2 - Soutenir les aidants familiaux et les professionnels	Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information à destination des aidants	Renouveler les ateliers aidants. Démarrer un groupe de travail sur la place de l'aidant à l'entrée en institution.	Renouveler les ateliers aidants. Amorcer une réflexion autour de la création d'un événement type "Festival des aidants" avec une première édition en 2028, en collaboration avec l'Escale des Aidants. Poursuivre le groupe de travail sur la place de l'aidant à l'entrée en institution.	Renouveler les ateliers aidants. Réaliser une première édition de l'évènement "Festival des aidants", en collaboration avec l'Escale des Aidants.	Renouveler les ateliers aidants.	Renouveler les ateliers aidants.
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Soutenir les professionnels du grand âge à travers des actions de sensibilisation et/ou de formation	Réaliser des actions de présentation de la FGR en priorité aux apprenants mais aussi à destination des professionnels des structures (format à repenser : capsule ?) Organiser un temps de sensibilisation auprès des professionnels sur les pathologies psychiatriques et du vieillissement.	Réaliser des actions de présentation de la FGR en priorité aux apprenants mais aussi à destination des professionnels des structures Organiser un temps de sensibilisation auprès des professionnels sur le parcours de la personne âgée de plus de 60 ans : comment éviter les ruptures de parcours.	Réaliser des actions de présentation de la FGR en priorité aux apprenants mais aussi à destination des professionnels des structures Organiser un temps de sensibilisation auprès des professionnels : comment bien communiquer et coopérer entre professionnels ?	Réaliser des actions de présentation de la FGR en priorité aux apprenants mais aussi à destination des professionnels des structures Organiser un temps de sensibilisation auprès des professionnels sur le vieillissement : vis ma vie (simulateur de vieillissement).	Réaliser des actions de présentation de la FGR en priorité aux apprenants mais aussi à destination des professionnels des structures
		PREVISIONNEL				
		REEL				

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2026-2030 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
	EN COURS					
PICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
		2026	2027	2028	2029	2030
3 - Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée	Faciliter le repérage des besoins	Proposer et/ou diffuser des grilles d'identification et de repérage auprès des professionnels du grand âge en lien avec la thématique senior annuelle.	Proposer et/ou diffuser des grilles d'identification et de repérage auprès des professionnels du grand âge en lien avec la thématique senior annuelle.	Proposer et/ou diffuser des grilles d'identification et de repérage auprès des professionnels du grand âge en lien avec la thématique senior annuelle.	Proposer et/ou diffuser des grilles d'identification et de repérage auprès des professionnels du grand âge en lien avec la thématique senior annuelle.	Proposer et/ou diffuser des grilles d'identification et de repérage auprès des professionnels du grand âge en lien avec la thématique senior annuelle.
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Organiser des actions de prévention / de sensibilisation à destination des seniors	Organiser a minima une action collective de prévention à destination des seniors : Les pathologies du vieillissement - perte des sens ouïe et vue (déficience sensorielle).	Organiser a minima une action collective de prévention à destination des seniors : Les chutes (Prévention des chutes, activités physiques adaptées, capacités physiques en vieillissant, aides techniques, adaptation du logement.)	Organiser a minima une action collective de prévention à destination des seniors : Valoriser le maintien des capacités en vieillissant.	Organiser a minima une action collective de prévention à destination des seniors : La Nutrition	Organiser a minima une action collective de prévention à destination des seniors : Le Lien Social
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Promouvoir le lien social	Réaliser une communication sur le modèle en V (cf schéma départemental de l'autonomie).	Inciter les structures signataires de la charte FGR à proposer le quiz "Lien Social" aux personnes qu'elles accompagnent.			En lien avec l'action de prévention sur Le Lien Social.
		PREVISIONNEL				
		REEL				

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2026-2030 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
	EN COURS					
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
		2026	2027	2028	2029	2030
4 - Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement	Promouvoir la réflexion éthique et déontologique	Poursuivre les démarches entamées en 2025 pour la saisine du comité éthique du CH de Roanne.		Créer un groupe de travail autour de la thématique de l'âgisme (cf plan vieillir 2023-2027)		
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Sensibiliser l'ensemble des structures à la formation des professionnels en lien avec le grand âge (troubles cognitifs, pathologies du vieillissement, vie affective et sexualité de la personne âgée, troubles sensoriels,...) et en lien avec l'actualité.	Définir une thématique par an et construire un format pour sensibiliser les professionnels à cette thématique. Thématique à rattacher à les objectifs stratégiques n°1 et n°2.	Définir une thématique par an et construire un format pour sensibiliser les professionnels à cette thématique. Thématique à rattacher à les objectifs stratégiques n°1 et n°2.	Définir une thématique par an et construire un format pour sensibiliser les professionnels à cette thématique. Thématique à rattacher à les objectifs stratégiques n°1 et n°2.	Définir une thématique par an et construire un format pour sensibiliser les professionnels à cette thématique. Thématique à rattacher à les objectifs stratégiques n°1 et n°2.	Définir une thématique par an et construire un format pour sensibiliser les professionnels à cette thématique. Thématique à rattacher à les objectifs stratégiques n°1 et n°2.
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Soutenir les structures sur la veille réglementaire en lien avec le secteur (nouveaux décrets, transmission APP,...)	Communiquer via un mailing trimestriel type "Quoi de neuf dans le bien vieillir ?" avec veille réglementaire, expérimentation,....	Communiquer via un mailing trimestriel type "Quoi de neuf dans le bien vieillir ?" avec veille réglementaire, expérimentation,....	Communiquer via un mailing trimestriel type "Quoi de neuf dans le bien vieillir ?" avec veille réglementaire, expérimentation,....	Communiquer via un mailing trimestriel type "Quoi de neuf dans le bien vieillir ?" avec veille réglementaire, expérimentation,....	Communiquer via un mailing trimestriel type "Quoi de neuf dans le bien vieillir ?" avec veille réglementaire, expérimentation,....
		PREVISIONNEL				

ANNEXE 7 – GLOSSAIRE

Date de création : 06/04/2011

Date de modification : 13/05/2025

ANCT :	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARS :	Agence Régionale de Santé
CCAS :	Centre Communal d'Action Social
CDCA :	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie
CPTS :	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRT :	Centre de Ressources Territorial
DAC :	Dispositif d'Appui à la Coordination
DREES :	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EHPAD :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMH :	Equipe Mobile d'Hygiène
EMG :	Equipe Mobile Gériatrique (extra hospitalière)
EMSP :	Equipe Mobile de Soins Palliatifs
EMSS :	Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Inter Communale
ESA :	Equipe Spécialisée Alzheimer
GCS :	Groupe de Coopération Sanitaire
GIR :	Groupe Iso Ressources – correspond au niveau de perte d'autonomie de la personne âgée
HAD :	Hospitalisation à Domicile
MAIA :	Méthode d'Actions pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie
MARPA :	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
MLA :	Maison Loire Autonomie
PAERPA :	Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie
PASA :	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
SAAD :	Service d'Aide et d'Accompagnement au Domicile
SADAPA :	Service d'Aide au Domicile Aux Personnes Agées
SARA :	Système d'information en santé Auvergne Rhône Alpes
SAU :	Service d'Accueil et d'Urgence
SMR :	Soins Médicaux et de Réadaptation
SROMS :	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
SROS :	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
SPDA :	Service Public Départemental de l'Autonomie
SSIAD :	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SPASAD :	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
UHPAD :	Unité d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
UHR :	Unité d'Hébergement Renforcée
UMG :	Unité Mobile de Gériatrie (intra hospitalière)
UMH :	Unité Mobile d'Hygiène
UMPSA :	Unité Mobile Psychiatrie su Sujet Agé
USLD :	Unité de Soins de Longue Durée



***Charte de la Filière Gériatologique du Roannais
2026-2030***

Validée lors du comité de Filière qui s'est tenu le 18 novembre 2025